



## Aide pour l'Apprentissage Anticipé de la conduite



Le CAES de l'ex SNEPC soucieux de promouvoir la sécurité routière propose une subvention d'un montant de **250 euros** pour la formation à la conduite des véhicules de la catégorie B en formule « conduite accompagnée ».

#### Cette subvention est accordée :

- Pour les enfants des adhérents internes et ceux du conjoint ayant droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

### Pour obtenir votre subvention, vous devez :

- Remplir le formulaire,
- Joindre l'original de la facture établie par l'auto-école avec leur tampon,
- Joindre une copie de l'AFFI avec le rendez-vous préalable mentionné.
- Votre RIB pour le remboursement par virement,

#### <u>Demande à envoyer à l'adresse suivante</u>:

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



# Formulaire de demande de subvention Formation A A C

Nom et prénom de l'adhérent :	
Adresse mail :	
Nom et prénom du bénéficiaire :	
Date de naissance :	
Parenté avec l'adhérent :	
- Formulaire de demande	
<ul> <li>- Facture établie par l'auto-école</li> </ul>	
<ul> <li>- Copie de l'AFFI avec le rendez-vous préalable mentionné</li> </ul>	
$\square$ - RIB (pour une $1^{ere}$ demande) pour le remboursement par virement	
<u>Date</u> : <u>Signature du demandeur</u>	
<u>Date</u> : <u>Signature du demandeur</u> <i>réservé au CAES</i>	
réservé au CAES	